

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 3043

Nom de l'établissement : Labo de Sédimentologie

Adresse de l'établissement: 10, route de Suisse - 1290 Versoix

Date dernière mise à jour: 20.01.2016

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
RDV	007 Chauffage	Natte tressée avec film aluminium	2013	Assaini
RDV	007 Chauffage	Gaine d'aération en fibrociment	2019	
RDV	007 Chauffage	Joint plat	2019	
RDV	007 Chauffage	Joint plat brûleur	2019	
RDV	Extérieur	Panneau ondulé fibrociment	2019	
RDV	Garage	Panneau de fibrociment, ondulé plat	2019	
E2	203	Carton, isolation bois/électricité	2010	Assaini
E1	101	Revêtement de sol: dalle vinyle blanche	2019	
E1	101	Revêtement de sol: dalle vinyle rouge	2019	

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.